

FOCUS

Pour la prescription de votre transport, c'est votre état de santé d'abord

Vous devez être allongé ou demi-assis,

ou surveillé, sous oxygène, brancardé, ou porté, ou transporté dans des conditions d'asepsie.

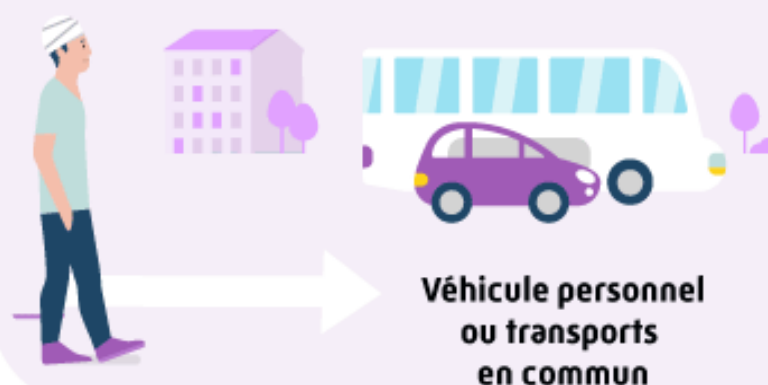


Vous avez besoin d'une aide pour vous déplacer,

vous risquez des effets secondaires pendant le transport ou votre état de santé nécessite le respect rigoureux des règles d'hygiène.



Vous pouvez vous déplacer seul ou accompagné d'un proche.



La prise en charge des frais de transport par les caisses d'assurance maladie nécessite la délivrance d'une prescription médicale rédigée avant le transport.